

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels

**PREMIÈRE COMMISSION, 1315^e
SÉANCE**

Mardi 22 octobre 1963,
à 15 heures



NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
<i>Point 73 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Nécessité de suspendre d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires (suite)</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	27

Président: M. C. W. A. SCHURMANN
(Pays-Bas).

POINT 73 DE L'ORDRE DU JOUR

Nécessité de suspendre d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires (A/5428 et Add.1) [suite]

DISCUSSION GENERALE (suite)

1. M. MATSUI (Japon) dit qu'après des années de déceptions et de désillusions les efforts déployés pour interdire les essais d'armes nucléaires ont abouti à un succès partiel avec la signature, le 5 août 1963, à Moscou, du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, et que les nations reprennent espoir. Le peuple japonais, qui a souffert à la fois des bombardements atomiques et des radiations atomiques, est particulièrement heureux de voir écarté, en grande partie, le danger de retombées radio-actives. La délégation japonaise n'a pas cessé de réclamer la conclusion d'un accord interdisant les essais, premier pas vers le désarmement général et complet, et elle tient à exprimer sa profonde gratitude au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et à l'Union soviétique, qui ont prouvé qu'avec de la patience et du courage les plus grandes difficultés elles-mêmes peuvent être surmontées. Elle rend également hommage aux autres membres de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, qui ont beaucoup contribué à la conclusion du traité interdisant les essais nucléaires.

2. Sans vouloir sous-estimer la valeur de ce traité, M. Matsui estime cependant qu'il n'a pas entièrement répondu aux espoirs de l'humanité. La course aux armements nucléaires n'a pas pris fin, puisque les signataires peuvent poursuivre la mise au point des armes nucléaires au moyen d'essais souterrains. En outre, chacune des parties peut se retirer du traité, conformément à l'article IV, si elle décide que des événements extraordinaires, en rapport avec l'objet du traité, compromettent ses intérêts suprêmes. Ce traité n'est que la première pierre des fondations de la paix mondiale; il faut sans tarder s'efforcer de consolider ces fondations, en profitant de l'atmosphère favorable créée par la signature du traité.

3. Il est urgent de persuader tous les Etats qui ne l'ont pas signé d'y adhérer. Tant qu'un pays quelconque n'y est pas partie, un essai nucléaire effectué

par un pays non signataire peut fournir à l'un des signataires, ou à plusieurs, un prétexte pour se retirer du traité. Tout aussi urgente est la nécessité de donner au traité une portée générale en l'étendant aux essais souterrains. A ce propos, M. Matsui est heureux de noter que, dans le traité lui-même, les trois premiers signataires proclament leur volonté de poursuivre leurs efforts dans ce sens. Il reconnaît que la question du contrôle constitue un sérieux obstacle à un accord sur l'interdiction des essais souterrains; il faudra cependant continuer l'action entreprise pour aboutir à une interdiction des essais souterrains assortie de mesures efficaces de contrôle, tant qu'il n'aura pas été prouvé scientifiquement et de façon convaincante que ces mesures de contrôle sont inutiles. Il faudra réexaminer d'urgence les nombreuses propositions utiles qui ont été présentées à ce sujet au Comité des dix-huit puissances ainsi qu'à l'Assemblée générale.

4. M. Matsui espère que tous les membres du Comité des dix-huit puissances chercheront résolument à faire en sorte que ce premier succès, qui a couronné leurs efforts, soit bientôt suivi d'autres. Il espère également que les puissances nucléaires resteront conscientes de la lourde responsabilité qui pèse encore sur elles, et que la sincérité et la détermination qui leur ont permis de réaliser un accord à Moscou se révéleront durables et non pas seulement temporaires.

5. M. CSATORDAY (Hongrie) dit que le traité interdisant les essais nucléaires dans trois milieux, que son pays a récemment ratifié, constitue un bon point de départ vers un désarmement général et complet et devrait être suivi d'autres mesures dans ce sens. La résolution récemment adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale [résolution 1884 (XVIII)], après que l'Union soviétique et les Etats-Unis se sont engagés à ne pas placer d'armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique, prouve une fois de plus qu'un accord est possible lorsque les deux parties sont disposées à faire des concessions raisonnables. Les efforts doivent donc porter principalement sur les points d'intérêt commun qui se prêtent le mieux à la réalisation d'un accord.

6. L'interdiction des essais souterrains devrait être la suite logique de la conclusion du traité d'interdiction partielle des essais nucléaires. La signature du traité repose sur l'hypothèse que son application est possible étant donné les moyens scientifiques et techniques dont disposent actuellement les trois parties qui l'ont signé à l'origine; il faudrait aborder de la même manière le problème des essais souterrains. En ce qui concerne l'aspect scientifique de ce problème, un grand nombre d'experts s'accordent à penser, tant à l'Est qu'à l'Ouest, que n'importe quelle explosion atomique peut être décelée par les réseaux nationaux de détection existants. Le rédacteur

en chef de la revue britannique New Scientist a récemment déclaré que seul un essai souterrain de faible ampleur et de peu d'importance pratique pourrait peut-être échapper à la détection; d'autre part, les savants réunis à Londres en 1962 pour la dixième conférence de Pugwash sur les questions scientifiques et les problèmes internationaux et les experts en sismologie qui ont participé en août 1963 à Berkeley, en Californie, à l'Assemblée générale de l'Union géodésique et géophysique internationale ont reconnu que l'équipement moderne permet de distinguer les explosions souterraines des secousses sismiques. Quant à l'aspect politique du problème de l'interdiction des essais souterrains, la conclusion du traité d'interdiction partielle des essais prouve que la confiance internationale augmente et que de nouveaux progrès sont possibles. A ce propos, M. Csatorday désire souligner que la position adoptée en mai 1963 à Addis-Abéba par la Conférence des pays indépendants africains en matière de désarmement général et complet a eu une influence favorable sur la suite des pourparlers relatifs à l'interdiction des essais.

7. La délégation hongroise est prête à appuyer toute mesure susceptible de réduire la tension à l'échelle mondiale ou régionale et de promouvoir ainsi la cause de la paix et du désarmement.

8. M. JAYANAMA (Thaïlande) indique que la décision d'établir une ligne de communication directe entre les gouvernements de Washington et de Moscou, la signature du traité d'interdiction partielle des essais nucléaires et la résolution de l'Assemblée générale, fondée sur l'engagement pris par les Etats-Unis et l'Union soviétique de ne pas placer d'armes de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique constituent des progrès tangibles sur la voie du désarmement général et complet. Bien que le traité autorise la poursuite des essais souterrains, qu'il ne prévoit pas la destruction des stocks d'armes nucléaires et qu'il ne diminue pas le danger d'une guerre nucléaire, il peut servir de mesure préliminaire à un accord de désarmement, pourvu que l'on s'efforce de se concentrer sur les points d'accord et de remettre à plus tard l'examen des points controversés. La délégation thaïlandaise partage la façon de voir des principales puissances nucléaires, qui a été rappelée par M. Stevenson à la 1311ème séance; à savoir que les puissances nucléaires, tout en essayant d'atteindre l'objectif ultime du désarmement général et complet, devraient constamment rechercher des mesures complémentaires moins ambitieuses, qu'on a appelées "mesures connexes", qui pourraient contribuer à diminuer la tension internationale.

9. M. Jayanama tient à déclarer que sa délégation apprécie la sagesse politique, la bonne volonté, le sens des responsabilités et l'esprit de compromis dont ont fait preuve les Gouvernements du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de l'Union soviétique lors des négociations relatives au traité d'interdiction partielle des essais nucléaires. Il rend également hommage au Comité des dix-huit puissances et en particulier aux pays non alignés qui en font partie, au Secrétaire général des Nations Unies et aux autres fonctionnaires du Secrétariat pour le rôle joué en l'espèce. Il invite instamment lui aussi les quelques pays qui n'ont pas encore signé le traité à reconsidérer leur position. L'adhésion de la République fédérale d'Allemagne, qui n'est pas membre des Nations Unies, montre que ce pays n'entretient pas de desseins

d'agression. On doit également remarquer que la République populaire de Chine, qui voit dans le traité une "fraude" destinée à tromper les peuples, poursuit une politique de subversion et d'expansionnisme qui menace la sécurité et l'indépendance des petits pays de l'Asie du Sud-Est. Les Nations Unies devraient user de toute l'autorité morale de l'opinion publique mondiale pour faire pression sur les pays non signataires, qui ont le devoir, envers l'humanité et envers la civilisation, d'appuyer l'interdiction des essais nucléaires. La délégation thaïlandaise croit fermement que le désarmement, et en particulier l'interdiction de la production, des essais et de l'emploi des armes nucléaires, est essentiel pour la paix mondiale.

10. M. Jayanama estime, comme d'autres représentants, qu'il convient d'interdire tous les essais nucléaires, y compris les essais souterrains; ce serait là un pas de plus sur la voie du désarmement général et complet. Certes, il faudra surmonter des difficultés et faire preuve de patience pour combler le fossé existant entre l'Union soviétique, d'après laquelle il est possible d'identifier les explosions souterraines grâce aux systèmes de détection nationaux, sans avoir à instituer un contrôle international, et les Etats-Unis, qui n'acceptent pas cette opinion et se préoccupent de sauvegarder leur sécurité nationale.

11. Quant à la question générale du désarmement, certains estiment que la solution du problème du désarmement général et complet dépend essentiellement d'un accord sur le désarmement nucléaire. On ne doit cependant pas oublier que la guerre sera possible tant qu'il restera des armes, fût-ce même de type classique. En particulier, la représentante de l'Inde l'a fait remarquer à la 1310ème séance, une destruction des armes nucléaires qui ne s'accompagnerait pas d'un désarmement dans le domaine des forces de type classique ferait incontestablement de la Chine la plus grande puissance mondiale. En conséquence, un accord de désarmement général et complet doit porter à la fois sur les armes nucléaires et sur les forces de type classique et s'appliquer à tous les pays sans exception.

12. M. RANA (Népal) déclare que, manifestement, le traité d'interdiction partielle a créé une atmosphère d'optimisme. Outre les avantages immédiats qu'il apporte à l'humanité en préservant les générations futures du fléau des retombées radio-actives, son importance réside dans le fait qu'il contribue à atténuer les tensions de la guerre froide grâce à son influence politique et psychologique. Dans cet ordre d'idée, la délégation népalaise partage l'opinion exprimée par le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel (A/5501/Add.1), selon laquelle le traité, s'il est suivi d'un accord sur d'autres mesures visant à atténuer la tension internationale et à établir la confiance entre les Etats, pourra inaugurer une ère nouvelle de meilleure compréhension entre les nations et créer un climat international plus favorable, qui fraierait la voie au désarmement général et complet ainsi qu'à l'instauration d'une paix et d'une sécurité internationales durables, ce qui demeure le but essentiel des Nations Unies.

13. On doit certes se réjouir à la pensée que plus d'une centaine de pays, dont le Népal, ont déjà signé le traité; il est cependant profondément regrettable que la France et la République populaire de Chine

n'y aient pas adhéré, puisque la France est capable de procéder à des essais d'armes nucléaires et que la République populaire de Chine pourrait, croit-on, en avoir également la possibilité. Ces deux pays sont militairement importants; l'un et l'autre ont beaucoup contribué au progrès de la civilisation et sont appelés à jouer un rôle décisif dans le maintien de la paix et de la sécurité. A cause de cette responsabilité, la délégation népalaise espère que ces deux pays, ainsi que d'autres qui n'ont pas encore signé le traité, entendront l'appel qui leur est lancé par toutes les autres délégations.

14. Le traité de Moscou a été réalisé en dehors des Nations Unies, mais il confirme tous les petits pays dans la conviction que l'opinion publique mondiale, exprimée à travers les Nations Unies, peut en fin de compte exercer une pression morale sur les événements mondiaux. Il ne faut pas oublier les années d'efforts qui ont précédé la signature du traité, notamment au sein des organismes des Nations Unies et plus récemment au sein du Comité des dix-huit puissances. Une grande leçon s'endégage: il est essentiel de ne pas abandonner l'espoir et de saisir toutes les occasions de travailler à la réalisation du but ultime, à savoir le désarmement général et complet.

15. A cet égard, la délégation népalaise rend hommage à l'excellent travail accompli par le Comité des dix-huit puissances, et elle espère que ce comité se remettra à la tâche avec une foi et une énergie renouvelées. En effet, il est urgent de conclure un accord sur l'interdiction des essais souterrains. Actuellement, les pourparlers sont dans une impasse à cause du problème du contrôle et de la vérification, mais la délégation népalaise n'est pas convaincue qu'il soit impossible de mettre au point des méthodes mutuellement satisfaisantes de détection et de vérification des essais souterrains, pour peu que les puissances nucléaires soient disposées à coopérer entre elles. Mais ce qu'il faut surtout, c'est que ces puissances renoncent à perfectionner encore les armes nucléaires; sinon, aucune négociation fructueuse ne pourra avoir lieu sur le désarmement général et complet.

16. La délégation népalaise croit qu'il est possible d'aboutir à un accord sur l'interdiction des essais nucléaires souterrains et d'organiser immédiatement des conversations à un niveau élevé sur cette question, car le climat de compréhension mutuelle entre les deux grandes puissances est actuellement très favorable. Il ne faut donc pas laisser passer cette occasion.

17. M. RAFAEL (Israël) estime qu'on doit témoigner de la gratitude aux trois signataires du traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires, dont les représentants ont exposé à la Commission les résultats de leurs travaux, avec un réalisme empreint de modération, sans en exagérer la portée mais sans en sous-estimer les avantages présents et virtuels. Le Gouvernement d'Israël pense que le traité, qu'il a signé le jour où il fut ouvert à la signature, marque un grand progrès vers la détente internationale, et il espère qu'il sera suivi d'autres initiatives en faveur d'un désarmement général et complet.

18. Pendant la dix-septième session, lorsque la Commission a discuté la cessation des essais nucléaires, la délégation d'Israël a énuméré 10 sujets sur lesquels tout le monde était d'accord. Ces points ont été la base de la conclusion du traité

d'interdiction des essais nucléaires et montrent quelles initiatives nouvelles devraient être prises à présent.

19. Les représentants des trois pays signataires ont confirmé le point de vue d'Israël, à savoir que l'intérêt commun et le désir de parvenir à un accord ont été les facteurs qui ont contribué de façon décisive à la conclusion du traité. Le désir des parties de parvenir à un accord a été influencé dans une large mesure par le désir exprès de la communauté mondiale de voir conclure un tel accord. Le fait que l'Assemblée générale et la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement aient poursuivi sans relâche l'étude de cette question, aient constamment demandé la cessation des essais nucléaires et aient toujours travaillé à cette fin a certainement beaucoup contribué à la conclusion du traité. Plus d'une centaine d'Etats y ont adhéré, ce qui montre clairement son retentissement mondial et son importance universelle.

20. Le traité représente la première mesure en vue de soumettre la menace du pouvoir nucléaire à la règle du droit. Il faut qu'un certain nombre de mesures soient prises pour créer un climat de confiance internationale afin que l'atome serve la vie de l'homme au lieu de menacer son existence. La paix internationale demeurera en péril tant que des zones de tension resteront exclues de la tendance à la détente internationale. L'amoncellement d'armements dans une zone, accompagné du refus de régler les différends par des moyens pacifiques, crée des tensions dont les répercussions se font sentir bien au-delà de la zone elle-même.

21. L'accord sur les essais souterrains ne s'est pas encore fait, mais les trois puissances ont exprimé le désir d'y parvenir. Il faut donc trouver une solution au problème en suspens, celui de la vérification; à cet égard, il semble que les divergences se soient atténuées depuis l'an dernier. Il ressort des déclarations des représentants des Etats-Unis et de l'Union soviétique que le seul point restant à élucider est celui de l'étendue et du type des vérifications à prévoir. Cette question ne saurait être tranchée au cours de la présente discussion, mais la Commission pourrait adopter une résolution recommandant aux puissances parties aux négociations de se mettre d'accord sur des mesures de vérification, dans la mesure où elles sont nécessaires pour fournir l'assurance appropriée que les dispositions d'un traité interdisant les essais nucléaires souterrains seraient respectées.

22. En jetant un regard sur les 12 derniers mois, commençant avec la grave crise des Antilles, on peut dire que la raison et le sens des responsabilités ont triomphé. Il convient notamment de faire figurer à l'actif de cette période l'établissement d'une ligne de communication directe entre Washington et Moscou pour utilisation en cas d'urgence, la conclusion d'un traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans trois éléments, l'impulsion nouvelle donnée aux échanges commerciaux entre l'Ouest et l'Est, un certain dégel dans la guerre froide et l'adoption à l'unanimité d'une résolution tendant à ne pas mettre sur orbite, ou installer dans l'espace extra-atmosphérique, des armes de destruction massive. Il s'agit là d'un engagement de paix dans l'espace qui ne deviendra vraiment universel que lorsqu'il sera appliqué également à la Terre.

23. Cependant, si la menace s'est estompée, elle n'a pas encore complètement disparu: trop de conflits existent encore et trop de différends n'ont pas reçu à ce jour de solution pacifique. Les objectifs à fixer pour l'année à venir doivent donc être ambitieux et réalistes. Ils doivent comprendre la conclusion d'un traité interdisant tous les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux, un accord sur des mesures connexes dans le domaine du désarmement, l'extension et l'intensification des relations commerciales mondiales et l'application hardie de méthodes de règlement pacifique en vue de mettre fin aux différends récents ou anciens. Si l'on vise ces objectifs avec courage et détermination, il sera possible d'édifier un monde pacifique régi non par la force mais par le droit.

24. M. BENITES (Equateur) déclare que le traité d'interdiction partielle a libéré l'humanité de l'un de ses plus horribles cauchemars, en écartant le danger des retombées radio-actives. Toutefois, le traité est loin d'être parfait; en effet, il ne lie pas toutes les puissances nucléaires, il peut être facilement dénoncé et il permet encore des essais souterrains, et donc la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires ou le perfectionnement des engins déjà existants. Il est donc de l'intérêt de tous les Etats, grands ou petits, d'étendre cette interdiction aux essais souterrains afin de mettre fin à la course aux armements nucléaires.

25. A cet égard, les Nations Unies ont à remplir un devoir urgent auquel elles ne sauraient se soustraire. Dix-huit ans ont passé depuis la création des Nations Unies et l'explosion des premières bombes atomiques, et pourtant la seule chose qui protège encore le monde, c'est la crainte réciproque des grandes puissances atomiques devant les forces de destruction qu'elles détiennent. Des bombes dont la puissance totale dépassait 390 mégatonnes ont explosé entre le début des essais atmosphériques, en 1948, et la fin de 1961; il en est résulté une augmentation des radiations dans des endroits fort éloignés des polygones d'essais. En même temps, on a nettement établi qu'il existe un rapport étroit entre certaines maladies mortelles et le degré de radiation ou d'absorption d'isotopes radio-actifs.

26. Le monde entier a pris peur devant le danger que présentent les retombées radio-actives, et près

de 10 000 savants appartenant à plus de 40 pays ont envoyé une pétition au Secrétaire général, en 1958, demandant que les essais d'armes nucléaires soient déclarés illégaux. Depuis lors, la question est inscrite chaque année à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Le traité d'interdiction partielle, malgré tous ses défauts, fait donc beaucoup pour libérer l'humanité de la peur atomique.

27. Résumant les vues de sa délégation, le représentant de l'Equateur dit en premier lieu que le problème de l'accord entre les puissances nucléaires sur l'interdiction des essais souterrains est dans une large mesure un problème de confiance; sans confiance, il est difficile d'organiser une inspection. A l'heure actuelle, l'Union soviétique ne semble pas pouvoir accepter l'idée d'une inspection, mais il faut espérer que de nouvelles propositions lui permettront éventuellement de reconsidérer son attitude. Les Nations Unies, organe de l'opinion publique mondiale, doivent poursuivre leurs efforts dans ce sens. En deuxième lieu, le problème de l'interdiction est intimement lié à celui de la détection. Or, il ressort d'exposés faits par des savants soviétiques et britanniques à la récente Assemblée générale de l'Union géodésique et géophysique internationale, qu'il existe à l'heure actuelle une possibilité de distinguer à longue distance les mouvements sismiques des essais souterrains. Il faut donc s'employer dans toute la mesure possible à favoriser l'échange international de renseignements scientifiques en vue de parvenir à un accord sur des moyens précis de détecter les essais souterrains, ce qui rendrait toute inspection inutile. En troisième lieu, la délégation de l'Equateur est prête à appuyer tout projet de résolution visant à renforcer l'accord actuel entre les grandes puissances sur l'interdiction des essais nucléaires en étendant son application aux essais souterrains; elle estime que des conversations devraient se poursuivre à cet effet au sein de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement. Enfin elle considère que, si le traité d'interdiction partielle revêt une importance réduite du point de vue du désarmement général et complet — puisqu'on peut encore effectuer des essais souterrains — il n'en a pas moins largement contribué à la détente et a surtout permis de libérer l'humanité du très grave danger des retombées radio-actives.

La séance est levée à 16 h 30.